



Étudiants internationaux



Informations
pratiques

Le système d'enseignement supérieur français	5
Comment candidater ?	9
Préparer votre départ	13
À votre arrivée	19
Vos études à l'Université Bordeaux Montaigne	23
Vie étudiante	29
Bordeaux : aspects pratiques	35
À la fin de votre séjour	41
Contacts utiles	45

Vous vous apprêtez à rejoindre l'Université Bordeaux Montaigne pour un semestre ou une année et nous en sommes ravis ! Réserver un accueil de qualité aux étudiants internationaux est l'une des missions de la **Direction des Relations Internationales**.

En tant qu'étudiants internationaux, vous arrivez avec une culture et des origines différentes, un besoin de nouveauté et la soif d'apprendre. C'est en évoluant au contact des enseignants et étudiants bordelais dans cet environnement multiculturel, que vous prendrez conscience des nombreux avantages d'un séjour d'études à l'étranger.

Votre présence à l'Université Bordeaux Montaigne est, elle aussi, enrichissante pour notre communauté. En venant étudier dans notre établissement, vous partagez avec nous vos expériences, participez à la vie étudiante locale et représentez vos pays et institution d'origine.

La Direction des Relations Internationales vous souhaite une **excellente année à l'Université Bordeaux Montaigne !**



L'Université Bordeaux Montaigne réunit près de **18 000 étudiants** et **1 300 enseignants et personnels administratifs** autour des formations et de la recherche en **Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales**.

Aujourd'hui, l'Université Bordeaux Montaigne contribue aux débats scientifiques de son temps et cultive sans relâche ses valeurs fondamentales : **indépendance et liberté de pensée**. L'université considère l'égalité d'opportunité comme étant une de ses missions prioritaires et travaille en permanence à perfectionner les formations qu'elle offre, à soutenir et guider ses étudiants vers la réussite.

Maintenant plus que jamais, l'Université Bordeaux Montaigne marche sur les traces du philosophe **Michel de Montaigne**, en continuant de proposer un modèle universitaire distinctement humaniste dans sa dimension et son apparence. Conformément à ses valeurs qui la caractérisent depuis sa fondation, l'université se veut exploratrice, citoyenne, créative et numérique.



Cathédrale Saint-André, Bordeaux

Le système d'enseignement supérieur français





Conformément au processus de Bologne, le système d'enseignement supérieur français s'organise autour de trois diplômes nationaux : licence, master et doctorat (LMD). L'année académique est divisée en deux semestres : le premier de **septembre à janvier** et le second de **février à juin**.

Le système de notation de l'université française est basé sur une note allant de 0/20 à 20/20. Il faut avoir au minimum 10/20 pour valider l'examen.

Échelle de notation de l'Université Bordeaux Montaigne

Mention	Note	Mention/Description	Mention ECTS	Commentaire	
THF	18-20	Très Honorable avec Félicitations du Jury	A+	Assez rare	ECTS
TB	16-17.99	Très Bien	A+		
B	14-15.99	Bien	A		
AB	12-13.99	Assez Bien	B		
P	10-11.99	Passable	C		
E	8-9.99	Échec	F		Aucun ECTS
E	0-7.99	Échec	F		
ABI		Absent			





Comment
candidater ?





Sélection et préinscription

Dans le cadre d'un **programme d'échange**, un partenariat entre votre université et l'Université Bordeaux Montaigne doit exister sous la forme d'une **convention de coopération**. Vous devez ensuite être nommé par votre université d'origine pour une mobilité dans une université étrangère.

Remarque : être sélectionné ne veut pas dire que vous serez accepté par l'université d'accueil.

Après avoir reçu un e-mail de votre université contenant la liste des étudiants nommés, le Pôle Mobilité de la Direction des Relations Internationales (incomingstudents@u-bordeaux-montaigne.fr) vous contactera pour vous expliquer la suite des démarches à effectuer.

Ensuite, vous serez invités à compléter le formulaire de préinscription en ligne, via la page Internet suivante :

<https://montaigne.moveonfr.com/locallogin/56ea7c74ef189d197d000000/fra>

Ci-dessous, les documents à présenter impérativement :

- ▶ Carte d'identité ou passeport
- ▶ Carte européenne d'assurance maladie (pour les étudiants européens)
- ▶ Certificat du niveau de langue si vous n'allez pas aux cours quotidiens du DEFLE (étudiants non-européens)

Les dates limites de dépôt de ces documents sont les suivantes :

- ▶ **Erasmus+ et Suisse** (sauf la Turquie) :
Premier semestre ou année entière : fin mai
Deuxième semestre : mi-novembre
- ▶ **Programmes non-européens, Turquie et Free Movers :**
Premier semestre ou année entière : fin mars
Second semestre : mi-octobre

Choix des cours / Learning agreement

Votre université d'origine devra envoyer un contrat d'études (*Learning agreement*) au Pôle mobilité : incomingstudents@u-bordeaux-montaigne.fr. Le contrat sera signé au plus tard le **31 mai** pour le premier semestre et le **31 octobre** pour le deuxième semestre. En cas de dépassement de ce délai, la signature sera obtenue à votre arrivée à l'Université Bordeaux Montaigne.

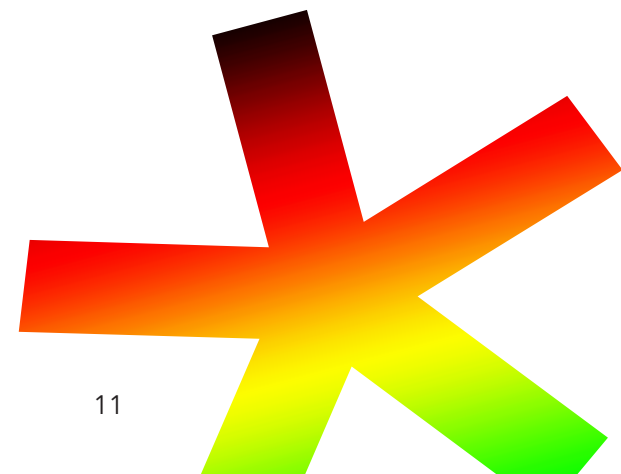
Au moins **50 % des cours mentionnés** dans votre *Learning agreement* doivent correspondre à votre discipline d'origine. **Seules les formations de licence, master, ou les cours du soir de langue étrangère sont accessibles aux étudiants étrangers.**

Les enseignements sont principalement dispensés **en français**, c'est pourquoi il est fortement conseillé d'avoir un **niveau B2 en français**. Toutefois, certaines formations sont enseignées dans d'autres langues (anglais, espagnol et portugais). Des compétences supplémentaires peuvent être nécessaires pour participer à certains cours spécifiques (notamment dans les disciplines artistiques).

Un enseignant « **coordinateur de la mobilité** » sera votre **réfèrent académique** durant votre séjour. N'hésitez pas à le contacter si vous avez des questions en rapport avec vos choix de formation. Votre université d'origine décide du nombre de crédits ECTS que vous devrez valider au cours de votre séjour. La plupart du temps, il s'agit de 30 ECTS par semestre et de 60 ECTS par année.

Lettre d'acceptation

Après avoir réalisé votre inscription, vous recevrez une lettre d'acceptation. L'inscription définitive se fera dès votre arrivée à l'Université Bordeaux Montaigne.





Préparer
votre départ





Après réception de la lettre d'acceptation, considérez-vous comme étudiant de l'Université Bordeaux Montaigne ! Vous pouvez désormais commencer à préparer votre voyage et votre séjour.

Visa

Sont exemptés d'une demande de visa :

- ▶ Les citoyens de l'Union européenne, de l'Espace Économique Européen et de la Suisse.
- ▶ Les citoyens non-européens bénéficiant de la procédure CEF/Campus France (le visa sera déjà demandé lors de l'inscription CEF).

Cette procédure s'applique aux étudiants venant des pays suivants :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo-Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, États-Unis d'Amérique, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, République Démocratique du Congo, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Togo, Tunisie, Turquie et Vietnam.

Si vous n'appartenez à aucun de ces groupes, **vous devrez demander un visa de long séjour valant titre de séjour VLS-TS** (plus de 3 mois) au consulat français dans votre pays d'origine avant de venir en France.

La **procédure d'acquisition d'un visa prend du temps**. Nous vous conseillons de commencer les démarches dès que possible.

Frais d'inscription

Les étudiants venant dans le cadre d'un programme d'échange **sont exonérés de frais d'inscription à l'Université Bordeaux Montaigne et de Contribution à la Vie Etudiante et Campus (CVEC)**. Seuls les cours de français au DEFLE (facultatifs) sont payants et ne sont exonérés que dans le cadre de certaines coopérations (plus d'informations sur le DEFLE à la page 17).

Si vous avez le statut de *Free Mover*, **vous devrez payer un tarif spécifique** à l'Université Bordeaux Montaigne, ainsi que la **Contribution à la Vie Étudiante et Campus (CVEC)** au CROUS : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>. Cette cotisation vous permet l'accès aux services de santé, aux activités culturelles, sportives, etc.

**Pour tous les étudiants
indépendamment de leur statut**

Affiliation Sécurité Sociale
Gratuite et obligatoire

<https://etudiant-etranger.ameli.fr>

Logement

Pour votre séjour à l'Université Bordeaux Montaigne, vous pouvez organiser vos **choix de logement de différentes manières** : résidences universitaires, location individuelle ou colocation.

Pour faire une demande de logement en résidence universitaire, consultez le site du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires). Les demandes doivent être faites en ligne chaque année entre janvier et mai, via le site Internet : <http://www.crous-bordeaux.fr/international/>.

Attention : une demande de logement ne garantit en aucun cas la mise à disposition d'une place en résidence universitaire, car l'attribution se fait en fonction des places disponibles.

Si vous obtenez un logement grâce au CROUS, vous recevrez une notification de logement envoyée par la Direction des Relations Internationales. Ce document doit, sans exception, être présenté à l'administration du village universitaire attribué pour pouvoir obtenir la clé de la chambre.

Il existe d'autres possibilités d'hébergement sur le site bordelais. Vous pouvez essayer de trouver un logement dans le secteur privé. Les sites Internet suivants peuvent être un bon point de départ :

- ▶ **Leboncoin** : <https://www.leboncoin.fr/>
(sélectionnez : Immobilier > Location)
- ▶ **Lokaviz** : <http://www.lokaviz.fr/rechercher-un-logement>
- ▶ **CIJA** : <http://ww2.info-jeune.net/logement.html>

Restez actif dans votre recherche de logement ! **Attention aux fausses annonces** et autres arnaques. Ne payez rien avant d'avoir vu l'endroit vous même.



Vous pouvez être **éligible à une aide financière au logement** de la part du gouvernement français grâce à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). De plus, vous pouvez demander une **aide financière** du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine pour payer la caution locative obligatoire.

Si vous vous retrouvez dans une situation précaire et sans logement, il existe des institutions spécialisées pour vous aider. En voici une liste non-exhaustive :

- ▶ Le **CROUS** propose des logements d'urgence. Contactez l'assistance sociale, *via* ce site Internet : www.clicrdv.com/crous-de-bordeaux.
- ▶ **Yestudent** est une plate-forme où vous pouvez louer une chambre ou un sofa pour une courte période : www.yestudent.com.

Assurance maladie

En France, **l'assurance maladie est obligatoire pour tous les étudiants**. Il existe plusieurs cas de figure.

- ▶ Si vous êtes **citoyen de l'UE / EEA / Suisse**, vous devrez être en possession de la **Carte Européenne d'Assurance Maladie** (CEAM) ou **European Health Insurance Card** (EHIC) valide pour la durée de votre séjour.

L'assurance maladie de votre pays d'origine prendra en charge le remboursement de vos frais médicaux.

- ▶ Si vous n'avez **pas de CEAM valide**, vous devrez vous affilier à la Sécurité Sociale, *via* le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr>, pour être remboursé de vos frais médicaux. Vous devrez justifier de ressources financières suffisantes et fournir un certificat de scolarité de Bordeaux Montaigne.

- ▶ Si vous êtes **citoyen du Québec**, vous devrez vous inscrire, *via* le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr>, et fournir le **formulaire RAMQ-SE401-Q-106** délivré par votre organisme d'assurance maladie pour être remboursé de vos frais médicaux, sans avoir à justifier d'un titre de séjour.

- ▶ Si vous êtes **originaire d'un pays hors Europe / EEA / Turquie**, vous devrez vous affilier à la Sécurité Sociale, *via* le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr>, et fournir les justificatifs suivants :

- carte d'identité nationale ou passeport,
- certificat de scolarité Bordeaux Montaigne,
- RIB/IBAN,
- document d'état civil (acte de naissance ou tout document délivré par un consulat),
- titre de séjour.

Sans l'existence d'une couverture d'assurance maladie, vous ne pourrez ni vous inscrire à l'université, ni suivre les cours ou obtenir une note ou des crédits ECTS.

Responsabilité civile

Vous devez aussi **souscrire à une responsabilité civile**. Si vous ne l'obtenez avant votre arrivée ou si elle n'est pas valide en France, vous pourrez l'obtenir sur place auprès d'une société d'assurance (à titre d'exemple : www.lecompareurassurance.com/assureurs).



Cours de français (DEFLE)

Vous aurez la possibilité d'améliorer votre niveau de français au DEFLE (Département d'Études de Français Langue Étrangère), le **département dédié à l'enseignement du français aux publics non-francophones**, qui propose des cours du jour, du soir et des écoles d'été. Les frais d'inscription varient selon votre statut.

Pour plus d'informations sur les cours au DEFLE : <https://defle.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/index.html>.



Grosse Cloche, Bordeaux

À votre arrivée





L'Université Bordeaux Montaigne est située sur le campus Pessac-Talence-Gradignan à 6 km du centre-ville de Bordeaux.

Comment vous rendre à l'Université Bordeaux Montaigne ?

- ▶ En **voiture** ou en **vélo**
- ▶ En **tramway** : ligne B, arrêt Montaigne-Montesquieu
- ▶ En **bus** : lignes 10 (depuis la gare), 34, 35, 44. La nuit : ligne 58

Permanences du Pôle Mobilité

Le bureau d'accueil des étudiants en mobilité est ouvert du **lundi au jeudi de 13h30 à 16h30** et le **vendredi de 9h à 12h**. Le Bureau est situé au premier étage du Bâtiment Accueil (face à l'arrêt de tram B Montaigne-Montesquieu). Durant ces horaires, vous pourrez poser toutes les questions relatives à votre séjour. Vous pouvez aussi contacter le bureau d'accueil par courrier électronique (studentmobility@u-bordeaux-montaigne.fr).

Il est possible que votre université d'origine vous demande une **attestation de présence** signée au début et à la fin de votre séjour. Vous pouvez la remettre pour signature au Pôle Mobilité à partir du 1^{er} septembre.

Journée d'accueil des étudiants internationaux

Au début de chaque semestre, une **journée d'accueil** des étudiants internationaux est organisée. L'équipe du Pôle Mobilité vous accueillera, vous renseignera, vous expliquera les prochaines étapes à suivre et vous proposera une **visite guidée du campus**. Un cocktail, une visite guidée du campus et d'autres activités vous seront proposés.

Inscription

À cette étape, vous aurez déjà effectué votre préinscription en ligne (avant votre venue à Bordeaux, **page 10**) et l'inscription administrative. Pendant les 15 jours suivant la journée d'accueil, nos tuteurs vous accompagneront pour votre inscription définitive aux cours.

Carte étudiante (Aquipass)

L'université fournit aux étudiants une carte **Aquipass**. C'est une carte étudiante électronique qui permet aux étudiants de s'identifier sur le campus, auprès de l'administration de leur faculté, etc. Dans la vie quotidienne, cette carte vous permettra de **bénéficier de tarifs réduits au cinéma, en restauration rapide, dans les salles de sport, pour des abonnements à des journaux, revues, etc.**

Grâce à cette carte sur laquelle il est possible de charger un portemonnaie numérique, vous pouvez :

- ▶ entrer en salle d'examen,
- ▶ emprunter des livres dans les bibliothèques universitaires (BU),
- ▶ photocopier et imprimer,
- ▶ payer vos repas de façon numérique dans les restaurants universitaires (RU),
- ▶ payer d'autres services assurés par le CROUS (photocopieuse, distributeur automatique, laverie, etc.). Plus d'information sur <http://www.izly.fr>





Vos études à l'Université
Bordeaux Montaigne





Compte de messagerie électronique

Les étudiants en mobilité obtiennent une **adresse mail personnelle** à l'Université Bordeaux Montaigne. C'est l'unique adresse de messagerie électronique que l'université utilisera pour toute communication. N'oubliez pas de l'activer et de consulter votre compte régulièrement.

Plateformes en ligne

L'Université Bordeaux Montaigne utilise plusieurs plateformes numériques via son site étudiant. Pour plus d'informations, consultez : <http://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/aide/aide-en-ligne.html>.

► Le « **Bureau Virtuel** » est un **environnement de travail numérique** qui rassemble un grand nombre d'outils comme la messagerie, le calendrier ou le wiki. Chaque fonction peut être partagée avec d'autres utilisateurs grâce à la gestion de groupe. Pour pouvoir accéder aux cours du Bureau Virtuel, les professeurs invitent directement les étudiants sur le groupe (ou les étudiants l'intègrent eux-mêmes). Vous pouvez aussi y **consulter votre emploi du temps**.

► « **E-campus** » est la **plateforme de cours virtuels** où vous y trouverez tous les documents que les enseignants partagent avec les étudiants. Vous pourrez y déposer vos devoirs et faire des exercices et communiquer avec les professeurs ou étudiants, grâce au forum et à la messagerie personnelle. Certains professeurs publient leurs cours sur E-campus directement. Sinon, les étudiants peuvent demander leur enregistrement en envoyant un courrier électronique à studentmobility@u-bordeaux-montaigne.fr.

Installations

L'Université Bordeaux Montaigne possède plusieurs bibliothèques, la principale étant la **Bibliothèque Universitaire de Lettres et Sciences Humaines** qui abrite plus de 414 000 ouvrages. Néanmoins, il existe d'autres bibliothèques plus petites qui se concentrent sur des domaines en particulier comme la **Bibliothèque Henri Guillemin** (anglais, allemand, linguistique) ou la **Bibliothèque du DEFLE** (livres de didactique des langues, Français Langue Étrangère ou de littérature et civilisation françaises). En tant qu'étudiant de l'Université Bordeaux Montaigne, vous aurez la possibilité d'emprunter des livres et de profiter des autres services offerts par le service de documentation. Pour plus d'informations sur les bibliothèques : <https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/documentation/vos-bibliotheques.html>.

Grâce à notre interface **Babord+**, les ressources documentaires peuvent être consultées à distance pour réserver un livre ou prolonger le prêt d'un livre.

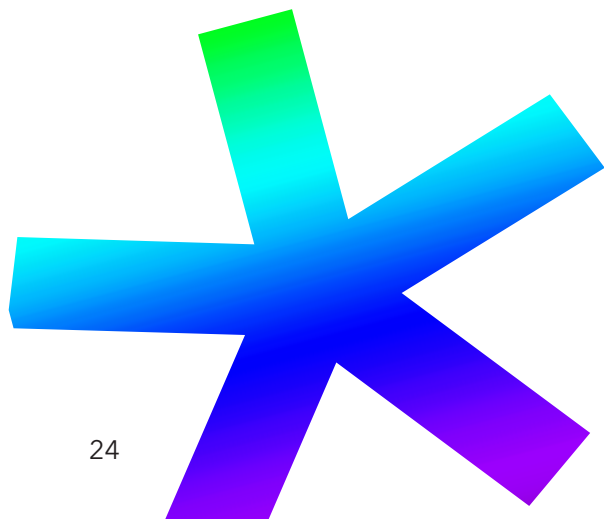
Au premier étage du **bâtiment K**, vous aurez accès à l'**espace numérique** avec des ordinateurs en accès libre. Des salles peuvent être réservées pour les travaux de groupe. Le réseau sans fil est disponible sur tout le campus grâce à vos identifiants personnels.

La **Maison des Étudiants** est un espace ouvert, de circulation, où de grandes tables peuvent être utilisées pour travailler ou faire une pause après les cours. Des flyers sur les activités culturelles y sont accessibles et des animations ont parfois lieu dans l'auditorium.

À côté de la Maison des Étudiants, la **Coop** - supérette - propose des articles d'épicerie et de papeterie : bloc-notes, classeurs, crayons, fruits, barres chocolatées, pasta box, etc.

Restauration

Aux alentours du campus, certains lieux de restauration gérés par le CROUS proposent des tarifs réduits grâce à votre carte étudiante. Les plus proches sont **Le Sirtaki**, **Le Vera Cruz** et **Le Forum**.





Calendrier

1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
De début septembre à fin décembre	De mi-janvier à mi-avril
Examens en janvier	Examens fin avril

Absence et contrôle d'assiduité

Les étudiants doivent être présents aux **cours magistraux** (CM) et aux **travaux dirigés** (TD). L'assiduité est obligatoire.

Évaluations et examens

Vous serez évalués pendant le semestre par chaque professeur qui définira sa méthode d'évaluation au début du premier cours. À votre arrivée, vous devez vous présenter à vos enseignants et préciser que vous êtes **étudiant en mobilité internationale**.

Plagiat

Le plagiat est l'utilisation ou l'imitation très ressemblante des mots et pensées d'un autre auteur sans référencer ledit auteur dans un travail sujet à évaluation.

Veillez à référencer vos sources de manière appropriée. **Tout plagiat vous expose à des sanctions disciplinaires** telles qu'une non validation immédiate du cours concerné ou le renvoi dans votre université d'origine.

Périodes de fermeture de l'université

11 novembre (Armistice 1918)

Vacances d'hiver

Lundi de Pâques

1^{er} mai (Fête du travail)

8 mai (Victoire 1945)

Jeudi de l'Ascension

Lundi de Pentecôte

Vacances d'été





Vie étudiante





Handicap et accessibilité

Tous les bâtiments de l'université ont un **accès dédié aux personnes en situation de handicap**. L'accès est aussi facilité dans les installations sanitaires.

En ville, le service **Mobibus** est consacré aux personnes à mobilité réduite et aux personnes souffrant de troubles de la vision. Il est possible de souscrire à un abonnement

Le **Pôle Handicap** à l'Université Bordeaux Montaigne accueille et accompagne tout au long de l'année les étudiants en situation de handicap. Cet accompagnement se traduit par l'organisation de l'arrivée à l'université, une mise en contact avec des interlocuteurs spécialisés et la préparation de l'insertion professionnelle des étudiants.

- **Bâtiment Accueil des étudiants**, rez-de-chaussée
Sans rendez-vous > Lundi, mardi, jeudi : 14h-16h30 / Mercredi : 10h-12h
Sur rendez-vous > Autres créneaux disponibles

Santé (Médecine Préventive)

L'Espace Santé Étudiant de Bordeaux propose les services suivants :

- **consultation médicale** avec rendez-vous : médecine générale, gynécologie, acupuncture, dermatologie, nutrition-endocrinologie, médecine du sport,
- rendez-vous avec l'**assistance sociale**,
- **examens médicaux** pour les situations de handicap,
- rendez-vous avec un **infirmier psychiatrique** ou consultation avec un **psychologue**,
- **ateliers et séances de relaxation**, gestion du stress, groupe de parole et de rédaction.

Espace Santé Étudiant

22 avenue Pey Berland, Pessac
Tram B, arrêt Doyen Brus

Infirmierie

Sur le campus, il y a une **infirmierie** où vous pourrez vous diriger en cas d'urgence ou besoin de premiers secours. C'est aussi l'endroit idéal pour poser toutes les questions d'ordre médical.

- **Bâtiment L** - Salles 009 et 011 (rez-de-chaussée)
Lundi, mardi et jeudi : 8h30-16h30
Mercredi : 8h30-12h
Vendredi : 8h30-15h30

Associations étudiantes

L'Université Bordeaux Montaigne héberge **une grande diversité d'associations étudiantes** qui organisent des activités sur des **thématiques disciplinaires, la culture ou encore le sport**, en adéquation avec les parcours d'études et en faveur de l'action collective étudiante. Les fédérations et syndicats étudiants font aussi partie de ce panorama diversifié, ce qui reflète le niveau d'engagement de nos étudiants dans la sphère universitaire. L'université fournit une **aide financière** pour les initiatives étudiantes et, grâce à cela, bon nombre de **projets créatifs et innovants** prennent vie chaque année.

Pour en savoir plus : https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/campus/vie-etudiante-et-associative/associations_etudiantes.html.

Buddy System / Parrainage

La Direction des Relations Internationales organise un système de parrainage pour les étudiants internationaux. Ce parrainage est organisé avec plusieurs associations qui proposent également d'autres activités.

L'**English Club Bordeaux Montaigne**, en plus de proposer des activités **en lien avec les mondes anglophones** (*think tanks*, des pièces de théâtre et des films), met **en contact des étudiants internationaux** avec des étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne. Grâce à ce parrainage, vous aurez l'opportunité d'intégrer la vie bordelaise avec plus de facilité car cela vous aidera à vous adapter à cette nouvelle expérience et à connaître les étudiants locaux.

- eclub.bmontaigne@gmail.com / Facebook : English Club Bordeaux Montaigne



ERASMUS Student Network (ESN) assure à la fois le **parrainage et les sorties culturelles** pour les étudiants internationaux et ainsi créer de vrais **moments de rencontres** en proposant tout un ensemble de sorties et d'activités.

► esnbordeaux@ixesn.fr / Facebook : ESN Bordeaux

Étu'Récup

Étu'Récup a pour but de contribuer à la **diminution des déchets, sensibiliser à d'autres modes de consommation** et permettre aux étudiants de s'équiper à moindre coût. Ils organisent de nombreux ateliers basés sur les principes du « Do It Yourself » et « Do It Together » (faire soi-même et faire ensemble) qui peuvent inclure le travail du bois ou des ateliers de réparation de vélo, de couture, etc. Dans la boutique d'Étu'Récup, vous pourrez acheter des meubles, des appareils électriques, des couverts...

Étu'Récup

Avenue des Facultés, Pessac
Tram B, arrêt Doyen Brus
<http://eturecup.org/>



Sports

Le **Département des Activités Physiques et Sportives (DAPS)** offre aux étudiants un éventail de **55 activités physiques, sportives et créatives**. Les étudiants internationaux en mobilité sur programme d'échange ont accès gratuitement aux activités proposées par le DAPS. Les étudiants internationaux inscrits à titre individuel (y compris *free movers*) sont en revanche soumis à la CVEC qui inclut la cotisation, donc l'accès, aux activités sportives.

Emploi étudiant

Pendant vos études ici, si vous souhaitez trouver un emploi étudiant à temps partiel, voici quelques sites internet proposant des offres d'emploi :

- <https://jobetudiant.net>
- www.jobaviz.fr
- <http://www.info-jeune.net/accueil/>

Activités culturelles

Grâce à votre statut d'étudiant, des **tarifs préférentiels** vous sont proposés sur le campus mais aussi en centre-ville : il suffit de présenter **votre carte étudiante**. Grâce aux partenariats avec des établissements de Bordeaux Métropole, vous pourrez assister à des spectacles ou participer à des ateliers à moindre coût.

Pour les étudiants de moins de 26 ans vivant à Bordeaux, la **Carte Jeune** offre des réductions sur des événements sportifs, musées, cinéma, festivals et plus encore.

Pour en savoir plus : www.bordeaux.fr/p45001





Miroir d'eau, place de la Bourse, Bordeaux

Bordeaux : aspects pratiques





Coût de la vie

Le coût de la vie à Bordeaux n'est pas le plus cher du pays, mais ce n'est pas le plus abordable non plus. Il est conseillé de disposer d'un budget d'environ 750 € / mois.

Transports

Il y a différentes manières de se déplacer rapidement et facilement dans Bordeaux et alentours, grâce au **réseau de transport en commun** (TBM) couvrant les 28 communes de Bordeaux Métropole. Les étudiants peuvent obtenir une **carte TBM** avec un abonnement annuel ou acheter des **tickets de tram** (appelés « tickartes ») à l'unité ou pour 10 voyages. Le **Pass Jeune** (mensuel ou annuel) est aussi une bonne option si vous utilisez les transports en commun régulièrement car le prix est fixe, quel que soit le nombre de voyages que vous effectuez.

3 lignes de tram (A, B, C) circulent de 5h du matin à 00h30 et peuvent aller jusqu'à 1h30 les jeudi, vendredi, et samedi. Le réseau de tram est complété par un important réseau de bus. Les infos trafic en temps réel pour les trams et bus peuvent être consultées sur votre Smartphone, via www.mobilinfotbm.com ou sur Twitter, via [@tbm_TrAmA](https://twitter.com/tbm_TrAmA), [@tbm_TrAmB](https://twitter.com/tbm_TrAmB) et [@tbm_TrAmC](https://twitter.com/tbm_TrAmC).

Avec le service **VCub**, des **vélos peuvent être empruntés** dans la station de votre choix ; la station dans laquelle le vélo est rendu n'a pas d'importance. La disponibilité des vélos et les infos station VCub sont toujours à portée de main, grâce à l'application pour Smartphone VCub Facile et le compte Twitter [@TBM_V3](https://twitter.com/TBM_V3).



Voyages

En avion : l'aéroport de Bordeaux-Mérignac est l'aéroport principal de la Région Nouvelle-Aquitaine. Situé à l'ouest de Bordeaux (à peu près à 10 kilomètres du centre-ville), vous pouvez vous y rendre en transports en commun (ligne de bus n° 1 et navette).

En train : Bordeaux est reliée à toutes les grandes villes de France et à l'étranger par la voie ferrée.

Pour en savoir plus : www.sncf.com.

Vous pouvez voyager dans la plupart des villes de la Région grâce aux **TER** (Transport Express Régional). Le réseau départemental de bus Intercités relie Bordeaux à d'autres petites villes.

Banque

En France, les étudiants étrangers peuvent ouvrir un **compte en banque** s'ils restent **plus de 3 mois sur le territoire français**. Pour ouvrir un compte, les banques demandent plusieurs documents : **photocopie du passeport** (ou carte d'identité nationale), **visa, justificatif de domicile français, justificatif de ressources financières et carte étudiante**.

Bureau de poste

La Poste est la société qui se charge de la distribution du courrier postal et des colis. Des bureaux sont répartis partout en France. Vous pouvez y effectuer plusieurs opérations comme l'envoi de colis et de courriers, le changement de vos devises, ouvrir un compte bancaire, déposer ou retirer de l'argent.



Climat

La France métropolitaine se situe dans la **zone tempérée**. Positionnée à l'extrême Ouest du continent européen, où se mêlent les influences climatiques de l'Atlantique et de la Méditerranée qui sont responsables de nos hivers modérés, les étés sont tempérés et les précipitations régulières. Le climat dans le département de la Gironde est **océanique**. Il se caractérise par des **hivers doux** (température moyenne de 5°C en janvier) et des **étés chauds** (moyenne de 25°C).

Horaires d'ouverture des magasins

En France et plus particulièrement à Bordeaux, les magasins sont généralement ouverts du lundi au samedi de 10h à 19h. Certains grands magasins ouvrent aussi le dimanche, mais il est préférable de vérifier avant de vous déplacer.

Bordeaux et ses alentours

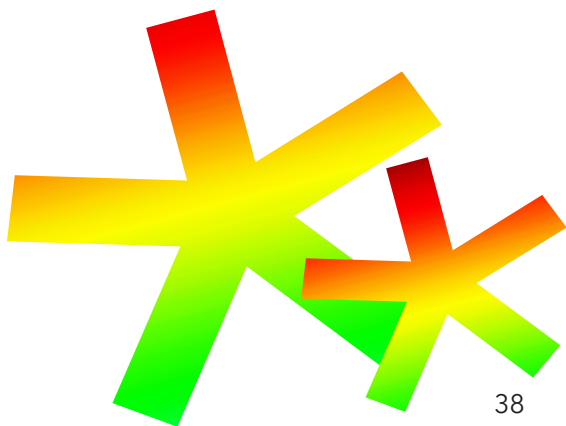
Il fait bon vivre à Bordeaux, capitale régionale **classée parmi les villes étudiantes les plus agréables** de France. D'innombrables sites culturels offrent des concerts et autres spectacles de haute qualité. La ville se situe au cœur de l'éblouissante Région Nouvelle-Aquitaine, bordée de vignobles et de pinèdes, du littoral océanique et de ses hautes montagnes pyrénéennes. Le Pays basque, l'impressionnante Dune du Pyla et les paysages naturels de la Dordogne ne sont situés qu'à quelques kilomètres.

Depuis juin 2007, la ville de Bordeaux est **inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO** grâce à son ensemble urbain exceptionnel.

Bordeaux Patrimoine mondial de l'UNESCO



Fontaine des Trois Grâces, Bordeaux





Dune du Pyla, commune de La Teste-de-Buch

À la fin
de votre séjour





Quand viendra le temps de repartir, certains documents seront demandés par votre université d'origine pour l'identification et la validation des cours suivis à l'Université Bordeaux Montaigne.

Attestation de présence

Si votre établissement exige une **attestation de présence**, vous devrez présenter le formulaire au Pôle Mobilité pour qu'il soit complété et signé. Ce document **ne sera pas signé après le 31 janvier** pour les **étudiants du premier semestre**, ni après le **31 mai** pour les **étudiants du deuxième semestre** ou de l'année entière. Ce formulaire doit être signé en présence de l'étudiant, et ne peut pas être envoyé par courrier électronique. Comme nous l'avons mentionné en **page 20** (permanences du Pôle Mobilité).

Relevé de notes

Le **relevé de notes** est le document qui permet de vérifier les résultats obtenus à l'Université Bordeaux Montaigne pour que votre université d'origine puisse les convertir selon sa propre échelle de notation. Après la fin des évaluations, le relevé de note vous sera transmis par courrier électronique et votre université d'origine le recevra par courrier postal.

Rappels

Si vous quittez la France, n'oubliez pas :

- ▶ de **clôre votre compte en banque** si vous en avez ouvert un,
- ▶ de **résilier tous les abonnements** auxquels vous avez souscrit : Internet, télévision, téléphone, etc.

Avant de quitter votre logement :

- ▶ **n'oubliez pas de donner votre préavis de départ** (en fonction de votre contrat, 1 à 3 mois),
- ▶ faites un **inventaire des meubles** pour être sûr que tout soit en ordre,
- ▶ **coupez le gaz** et le **compteur électrique**.

...
Visitez la région



Château et vignobles, Haut-Médoc



Contacts utiles





► **Ambassades et consulats à Bordeaux**

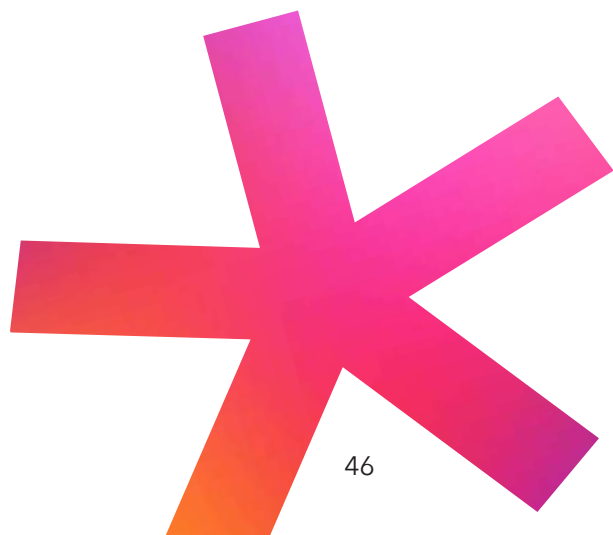
- Consulat honoraire de la république du Bénin
- Consulat du Mexique
- Consulat de la république des Philippines
- Vice-Consulat d'Italie
- Consulat d'Algérie
- Consulat du Sénégal
- Consulat général du Royaume du Maroc
- Consulat du Royaume-Uni
- Consulat royal du Danemark
- Consulat des États-Unis d'Amérique
- Consulat général d'Espagne
- Consulat honoraire de Côte d'Ivoire
- Consulat du Grand-Duché du Luxembourg
- Consulat général de Turquie
- Ambassade de Belgique
- Consulat de la république fédérale d'Allemagne
- Consulat du Portugal

► **Préfecture de la Gironde**

2 Esplanade Charles de Gaulle, 33077 Bordeaux
Tél. +33 (0)5 56 90 60 60

► **OFII Bordeaux**

55 Rue Saint-Sernin, 33000 Bordeaux
Tél. +33 (0)5 57 14 23 00






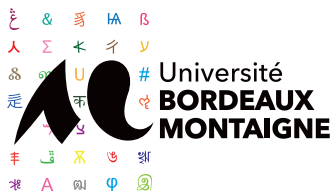


1. Bâtiment Accueil
2. Maison de la Recherche
3. Maison des Arts

* Toute l'info sur
<https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/index.html>

* Retrouvez-nous sur

-  @UBMontaigne
-  ubordeauxmontaigne
-  @ubmontaigne



Direction des Relations Internationales
 Université Bordeaux Montaigne
 Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex
 Tél. +33 (0)5 57 12 47 47
cooperation-internationale@u-bordeaux-montaigne.fr
studentmobility@u-bordeaux-montaigne.fr